



# **STOP NEONICS**

## **Communiqué de presse**

15 décembre 2020

**PIG BZH – Association des Pisseurs.sseuses Involontaires de Glyphosate de Bretagne**, appelle à manifester contre la ré-autorisation des néonicotinoïdes, le vendredi 18 décembre 2020, à 18h30 devant les permanences de 11 député.e.s breton.ne.s :

### **- dans les Côtes d'Armor**

à **DINAN**

64 bis rue de Brest, devant la permanence de **M. le Député Hervé Berville**

à **SAINT BRIEUC**

17, allée Marie Le Vaillant, devant la permanence de **M. le Député Bruno Joncourt**

### **- dans le Finistère**

à **LANDERNEAU**

54 Quai de Léon, devant la permanence de **Mme la Députée Graziella Melchior**

à **CHATEAULIN**

2 rue Baltzer, devant la permanence de **M. le Député Richard Ferrand**

à **PONT L'ABBÉ**

Parking – 12 rue du Prat, devant la permanence de **Mme la Députée Liliana Tanguy**

à **CONCARNEAU**

40 Rue Bayard, devant la permanence de **M. le Député Erwan Balanant**

### **- en Loire-Atlantique**

à **SAINT NAZAIRE**

**Place des Droits de l'Homme et du Citoyen** (avenue de la République), devant le « dragon » rebaptisé **permanence éphémère de Mme la Députée Audrey Dufeu**

## **- dans le Morbihan**

### **à SAINT AVÉ**

10 b rue Joseph Le Brix, devant la permanence de **M. le Député Hervé Pellois**

### **à LORIENT**

26 Cours de Chazelles, devant la permanence de **M. le Député Gwendal Rouillard**

### **à HENNEBONT**

2 Quai du pont neuf, devant la permanence de **M. le Député Jean Michel Jacques**

### **à BAUD**

Zone de Kermestre, Devant la permanence de **Mme la Députée Nicole Le Peih**

-----

Une nouvelle attaque contre l'environnement et la santé des populations,

- après la réduction acquise des distances d'épandages suite à des dépôts de chartes par la FNSEA en préfectures sans consultation du public (réduction des distances dans plus de 25 départements au 1er avril 2020),
- après l'explosion en juin 2020, du tout nouveau Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'ANSES (qui désirait, malgré les préconisations de ce Comité, confier l'étude sur la ré-autorisation du glyphosate aux mêmes experts que ceux qui avaient conclu à son innocuité en 2016),
- après que les liens directs entre l'emploi des pesticides et les pathologies développées aient été établis par l'indemnisation des victimes, aux USA par l'indemnisation de 125000 victimes américaines du glyphosate (atteintes d'un cancer), à hauteur de 10 milliards d'€, liens reconnus ici par la constitution d'un fond d'indemnisation des victimes des pesticides (à hauteur de 53 millions d'€),

nos élu.e.s continuent de privilégier l'appropriation et la pollution des biens communs que sont l'eau l'air et notre environnement au bénéfice des intérêts privés de quelques filières agricoles intensives.

## **La ré-introduction des néo-nicotinoïdes, interdits depuis 2016, aura des impacts majeurs et dramatiques sur la biodiversité, la pollution des sols et la santé publique !**

Outre la disparition de 85 % des populations d'insectes, notamment les pollinisateurs sauvages et abeilles domestiques, un tiers des oiseaux des

champs a disparu depuis 15 ans, suite à leur exposition aux néonicotinoïdes. Des études pointent aussi l'impact des néonicotinoïdes sur la santé humaine, comme celle dont Jean Marc Bonmartin est co-auteur (Chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), chimiste et toxicologue spécialiste de ces molécules, vice-président du groupe de travail sur les pesticides systémiques (The Task Force on Systemic Pesticides, un groupe international de chercheurs sur les néonicotinoïdes))

«Cette étude analyse les pipis de nouveau-nés japonais de très faible poids ou qui ont des problèmes de taille de cerveau. Elle montre que, contrairement à ce qui a été dit, les néonicotinoïdes passent dans le cerveau, mais qu'en plus, ils passent la barrière placentaire. Donc, on trouve des néonicotinoïdes dans le pipi des nouveau-nés au Japon. Cela veut dire que le fœtus a été exposé pendant la grossesse et comme les néonicotinoïdes ont des effets sur le développement du cerveau et le système nerveux central, c'est extrêmement gênant.» (source : *Reporterre.net* – 5 octobre 2020)

**Malgré de tels effets toxiques, nos représentant.e.s ont :**

- le **6 octobre 2020, voté leur ré-autorisation à l'Assemblée nationale** suite au lobbying intense de la filière betterave sucrière et malgré une forte opposition des défenseurs de l'environnement, mais aussi des agriculteurs eux-mêmes, relayée par les réseaux sociaux et les médias,
- le **27 octobre 2020, confirmé cette ré-autorisation au Sénat**, à laquelle certains sénateurs et sénatrices ont cru bon d'ajouter un amendement actant qu'il n'y aurait plus d'interdictions de produits dits «phytosanitaires» sans alternative disponible (on peut se poser la question de qui en jugera...)

Pour enfoncer le clou, le **10 décembre 2020, le Conseil Constitutionnel** répond au recours déposé le 10 novembre 2020 par 84 député.e.s et **juge conforme à la Constitution la possibilité de déroger à l'interdiction** d'utiliser des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes au motif de l'intérêt général.

**Ce mardi 15 décembre 2020** entrera donc en vigueur la loi ré-autorisant les néonicotinoïdes. Elle ajoutera une couche de plus à l'empoisonnement général de la population par ces produits toxiques issus de certaines pratiques agricoles. Elle ouvrira aussi la porte à nombre de dérogations à venir pour les produits de l'agrochimie dont nous avons les preuves de leur extrême toxicité.

**Ici en Bretagne, sur 37 député.e.s, 25 ont voté pour ou se sont abstenus ou étaient aux abonnés.e.s absent.e.s**

**Vendredi 18 décembre 2020, nous leur manifesterons notre désaccord et notre indignation devant leur permanence !**

Contact presse :

- Isabelle : 06 63 15 03 63 – email : [hieroglyph@gozmail.bzh](mailto:hieroglyph@gozmail.bzh)

- Charles : 06 38 47 25 96 – email : [campagne-pig-bzh@riseup.net](mailto:campagne-pig-bzh@riseup.net)